

TAXE D'APPRENTISSAGE 2010 : NOTICE PRATIQUE

Comment verser la taxe d'apprentissage au master Management de la Technologie et de l'Innovation (code 912EE02, à préciser obligatoirement) de l'Université Paris Dauphine ?

L'Université Paris-Dauphine est habilitée à percevoir la taxe d'apprentissage au titre de la catégorie des cadres supérieurs et, par cumul, la catégorie des cadres moyens.

Si vous souhaitez nous verser tout ou partie de cette taxe, vous devez impérativement le faire par **l'intermédiaire d'un organisme collecteur**.

Attention : les versements directs à l'Université ne sont pas autorisés.

Vous devez également lui préciser que **le master Management de la Technologie et de l'Innovation (code 912EE02) de l'Université Paris-Dauphine en est le bénéficiaire**.

Vous devez faire parvenir vos éléments de paiement de la taxe d'apprentissage à votre organisme collecteur avant le **28 février 2010**.

Merci de nous informer de votre intention de versement grâce au formulaire joint.

Pour toute information réglementaire, vous pouvez consulter les sites suivants :

- **Réglementation en vigueur, Préfecture de la région Ile de France :**
http://www.idf.pref.gouv.fr/dema/taxe_liste.htm (<http://www.idf.pref.gouv.fr>, démarches, taxe d'apprentissage).
- La liste des organismes collecteurs et la liste des formations habilitées à recevoir la taxe d'apprentissage sont disponibles auprès de la préfecture de chaque département pour les organismes dépendant de leur circonscription.
- **Organismes collecteurs (OCTA) :**
 - Associations ou syndicats professionnels
par exemple AGEFA PME : www.agefa.org, le financement de l'apprentissage et de la formation professionnelle.
 - Chambres de Commerce et d'Industrie (consulter leurs sites propres).

Votre contact

Mme Nicole BODET, Agent comptable de l'Université Paris Dauphine
au 01 44 05 43 14 ou par courriel à l'adresse suivante : Nicole.BODET@dauphine.fr
ou **M. LEKBIR, Adjoint de l'Agent comptable de l'Université Paris Dauphine,**
au 01 44 05 44 19 ou par courriel à l'adresse suivante : Kamel.LEKBIR@dauphine.fr

Merci de nous indiquer votre intention de versement auprès des organismes collecteurs habilités grâce au formulaire ci-joint.